**BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES ETUDES D'ADMINISTRATEURS ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES**

**N°64 – Mai 2016**

## Contre la « *loi travail* », amplifions la mobilisation

**Le gouvernement, allié du MEDEF a choisi, depuis près de 3 mois, de refuser tout dialogue avec les organisations syndicales et en particulier la CGT quant à la « *réécriture* » du Code du travail dont la « *loi travail* » est un premier élément.**

Aussi, depuis deux mois, des manifestations se succèdent afin de faire percevoir à ce gouvernement l'inquiétude des salarié-es et le refus de cette loi. D'ailleurs, plus de 70% des français sont dans cette même logique. La réponse du gouvernement a été claire, violence policière et déni de démocratie.

En effet, contrairement à ce que les médias relatent, les provocations lors des manifestations ont été patentes. De nombreuses vidéos en attestent et la ligue des Droits de l'Homme l'a maintes fois dénoncé.

En même temps, ce pouvoir, par l'utilisation du 49.3 à l'assemblée nationale, est passé outre des débats et vote des députés pour faire adopter sa loi en première lecture.

Pourtant, nous semble-t-il, les députés sont élus démocratiquement par les français ? Mais qu'importe, le gouvernement s'est assis sur les représentants du peuple.

Face à cette situation de non dialogue, les salarié-es ont décidé de franchir une étape en multipliant les grèves reconductibles et les blocages. L'objectif reste et demeure le retrait de la « *loi travail* » et l'ouverture de négociation pour un code du travail qui prend en compte les attentes et les aspirations des salarié-es. Notons que face au discours du premier ministre, plus de 60% des français [le Parisien du 25 mai 2016] imputent la responsabilité de ces blocages, grèves … au gouvernement.

C'est pourquoi la CGT appelle l'ensemble des salarié-es à se mobiliser pour le retrait de ce projet de loi. Nous le savons, nous pouvons gagner et donc faire en sorte que le dialogue social ne soit pas un vain mot.

Outre les manifestations organisées localement, il y a lieu de soutenir les blocages et les grèves partout où elles se déroulent. Dans cette dynamique, la CGT va organiser dans les jours qui viennent une votation citoyenne sur cette loi travail. Il faut faire fort, très fort, très vite afin que cette situation ne perdure pas. Pour être tenu au courant des initiatives, le site de la Fédération et des Unions départementales CGT sont à consulter.

***Pour nous aider dans la négociation, Adhérez et faites adhérer à la CGT !***

Nom :..... Prénom :.....
Entreprise : ..... Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel :.....@ .....

**A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr